



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

## **BD Forêt® Version 2 - Corse**

### **Descriptif de contenu**

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
1. GÉNÉRALITÉS .....	3
1.1 Ce que contient ce document .....	3
1.2 Présentation de la BD Forêt® version 2 .....	3
2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES .....	4
2.1 Description générale .....	4
2.1.1 Contenu .....	4
2.1.2 Extension géographique .....	4
2.1.3 Emprise de livraison .....	4
2.1.4 Références géodésiques .....	5
2.2 Qualité des données .....	5
2.2.1 Présentation simplifiée du processus de production .....	5
2.2.2 Qualité géométrique .....	5
2.2.3 Qualité sémantique .....	6
2.2.4 Exhaustivité .....	6
2.2.5 Métadonnées .....	6
3. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS .....	7
3.1 « Classe » .....	7
3.2 Termes se rapportant à l'attribut .....	7
4. CLASSES DE LA BD Forêt® version 2 .....	8
4.1 Classe FORMATION_VEGETALE .....	8
4.1.1 Définition .....	8
4.1.2 Description des attributs .....	8
4.1.3 Correspondance entre les attributs .....	17
ANNEXE A. Fiches détaillées par poste de la nomenclature nationale .....	20
ANNEXE B. Description de l'attribut CODE_TFV .....	53

# 1. GÉNÉRALITÉS

## 1.1 Ce que contient ce document

Ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques du produit BD Forêt<sup>®</sup> version 2, spécifique à la Corse.

Ce document ne décrit pas le produit BD Forêt<sup>®</sup> version 2 en termes de structure de livraison qui est traitée dans le document appelé « Descriptif de livraison ».

Ce document n'est pas non plus un manuel d'utilisation du produit BD Forêt<sup>®</sup> version 2.

## 1.2 Présentation de la BD Forêt<sup>®</sup> version 2 pour la Corse

La BD Forêt<sup>®</sup> version 2 est une base de données de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Elle constitue le référentiel géographique de description des essences forestières.

Elle décrit les formations végétales forestières et naturelles par une approche de la couverture du sol traduisant une description de la densité de couvert du peuplement, de sa composition et de l'essence dominante, pour les éléments de plus de 5 000 m<sup>2</sup> (soit 0,5 hectare). Elle est élaborée par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs de la BD ORTHO<sup>®</sup>.

Elle est compatible en géométrie avec la BD ORTHO<sup>®</sup> et la BD TOPO<sup>®</sup> du Référentiel géographique à Grande Échelle (RGE<sup>®</sup>), dont notamment, la couche « Végétation » issue d'un processus de production commun qui assure la meilleure cohérence possible.

La BD Forêt<sup>®</sup> version 2 apporte par rapport à la BD TOPO<sup>®</sup> Végétation, un complément thématique finement enrichi sur les forêts au moyen d'une nomenclature nationale distinguant la composition principale en essences selon 32 modalités pour la nomenclature nationale et 26 supplémentaires pour la Corse.

Initiée en 2007, la version 2 remplace la version 1 produite historiquement par l'Inventaire Forestier National (IFN), qui est désormais diffusée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

La BD Forêt<sup>®</sup> version 2 est réalisée par emprises départementales sur le territoire métropolitain.

La BD Forêt<sup>®</sup> version 2 constitue un outil de référence pour les acteurs de la filière forêt-bois, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable (gestion, incendie, ressource, approvisionnement, certification...) et intervient en appui de divers projets (aménagement du territoire, évaluation de la ressource et de la qualité de l'environnement, prévention des risques, connaissance de la biodiversité et continuités écologiques, description des paysages comme des milieux naturels...).

## 2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### 2.1 Description générale

#### 2.1.1 Contenu

Les espaces décrits par la BD Forêt® version 2 sont essentiellement les espaces naturels et semi-naturels :

- Forêts fermées,
- Forêts ouvertes,
- Peupleraies,
- Landes (maquis, garrigues...),
- Formations herbacées (pelouses alpines, pelouses pastorales...).

Pour la Corse, la BD Forêt version 2 Corse décrit plus finement les espaces ci-dessus, et décrit en plus les espaces de culture fruitière.

Les objets présents dans la base sont définis par une surface supérieure ou égale à 5 000 m<sup>2</sup> (50 ares), selon les seuils suivants :

- exclusion des surfaces dont l'utilisation du sol est exclusivement agricole,
- largeur d'au moins de 20 mètres,
- taux de couvert de la végétation supérieur ou égal à 10%.

Ces seuils proviennent de la définition internationale de la forêt en vigueur (source FAO 2004).

La discrimination des essences présentes en forêt se fait ensuite selon les règles suivantes :

- trois classes de taux de couvert des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ : inférieur à 10% (non forêt), entre 10 et 40% (forêt ouverte), supérieur ou égal à 40% (forêt fermée),
- un seuil de 75% de couvert des arbres ayant accès à la lumière pour distinguer un peuplement en composition pure ou en essence pure.

#### 2.1.2 Extension géographique

A l'issue de sa constitution, la BD Forêt® version 2 couvrira l'ensemble des départements français métropolitains.

La liste des départements disponibles est consultable sur le site de l'IGN [www.ign.fr](http://www.ign.fr).

#### 2.1.3 Emprise de livraison

Les données BD Forêt® version 2 sont livrées selon un découpage départemental (limite des départements de la BDTOPPO® augmentée d'un buffer de 100 m) ou selon une emprise particulière.

## 2.1.4 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

Zone	Système géodésique	Ellipsoïde associé	Projection	Unité	Résolution
France continentale	RGF93	IAG GRS 1980	Lambert 93	m	m

Pour les autres systèmes de référence, l'IGN peut réaliser une prestation de reprojection (sans contrôle a posteriori d'éventuels problèmes topologiques générés).

## 2.2 Qualité des données

### 2.2.1 Présentation simplifiée du processus de production

La création des informations repose globalement sur l'interprétation de photographies aériennes infrarouges d'une résolution de 50 centimètres. Elle est réalisée en deux étapes successives :

La première étape permet la production des limites de la forêt et des landes<sup>1</sup>

Il s'agit d'une phase semi-automatique qui utilise notamment des outils d'analyse d'images.

La deuxième étape permet d'affiner et de préciser l'information (reprécision de tracés en conformité avec les définitions, distinction des essences) par photo-interprétation forestière.

Les statistiques de l'inventaire forestier ainsi que des vérifications terrain améliorent la fiabilité et la qualité globale de la base de données.

### 2.2.2 Qualité géométrique

La BD Forêt<sup>®</sup> version 2 fait l'objet d'une démarche qualité au cours de sa constitution et de sa mise à jour. Des contrôles sont réalisés lors des différentes phases de saisie et de montée en base :

- contrôles de nomenclature et de projection ;
- contrôles sémantiques et de géométrie ;
- contrôles de cohérence avec la BD TOPO<sup>®</sup> notamment des réseaux (routiers, ferrés et hydrographiques).

Les limites externes des surfaces de forêts sont obtenues par segmentation automatique de l'image et, par conséquent, s'appuient sur la limite externe du houppier des arbres. L'ajustement aux houppiers est atténué par un processus de lissage.

La limite des surfaces bordées par des réseaux routiers, hydrographiques ou ferrés est ajustée à l'axe des réseaux modélisés dans la BD TOPO<sup>®</sup> afin d'assurer la cohérence entre les deux bases.

En revanche, les réseaux routiers principaux traversant les massifs forestiers sont utilisés comme masque pour ouvrir la surface forestière traversée.

La précision de positionnement des limites est inférieure à dix mètres pour les contours externes des surfaces de forêt.

Elle est de l'ordre de dix mètres pour les tracés internes réalisés manuellement sur écran lors de la phase d'enrichissement sémantique réalisée par photo-interprétation.

<sup>1</sup> Cette étape produit également les limites des autres éléments arborés constitutifs de la couche végétation de la BD TOPO<sup>®</sup> : les bosquets (appelés bois dans la nomenclature BD TOPO<sup>®</sup>), les haies, les vergers et certains arbres isolés.

### 2.2.3 Qualité sémantique

La nomenclature nationale garantit un traitement homogène du territoire dans la distinction des principales essences.

Un type de formation végétale est un ensemble forestier ou semi-naturel (landes, formations herbacées) continu ou discontinu, qui présente une certaine unité pour la couverture et l'utilisation du sol, pour la densité du couvert et pour la composition en essences.

La précision sémantique s'appuie principalement sur l'estimation, par le photo-interprète forestier, des seuils de densité de couvert des arbres sur le support photographique. Le photo-interprète va constituer des ensembles homogènes selon la densité de couvert selon un protocole détaillé qui l'aidera à fixer des limites.

Les limites sont « nettes » lorsqu'elles s'appuient sur des limites de parcelles de gestion nettement différenciées grâce à des détails topographiques ou grâce à la géométrie des réseaux.

Elles sont « floues » lorsque la différenciation entre deux types de peuplement est progressive. Dans ce dernier cas, le photo-interprète fixera une limite selon le critère de plus grande vraisemblance (vision quasi identique entre plusieurs photo-interprètes).

### 2.2.4 Exhaustivité

L'objectif est la recherche d'une exhaustivité de représentation pour les éléments de plus de 50 ares en milieu semi-naturel et d'une largeur supérieure à 20 mètres.

Du fait des contraintes de l'image utilisée, des outils d'extraction et des approximations liées à la photo-interprétation, l'exhaustivité ne peut être assurée.

### 2.2.5 Métadonnées

On appelle métadonnées, des données sur les données.

La BD Forêt<sup>®</sup> version 2 est livrée avec des fichiers de métadonnées de produit et de lots, aux formats **.xml** et **.html**, réalisés selon les spécifications du descriptif de contenu *DC\_Metadonnees\_2-0.pdf*, suivant les normes ISO 19115 et 19139.

## 2.3 Actualité et mise à jour

La réalisation de la BD Forêt<sup>®</sup> version 2 est prévue pour une couverture complète du territoire métropolitain début 2016. La date de validation est celle de la prise de vues de la BD ORTHO<sup>®</sup> servant à la production des données.

La mise à jour sera effectuée avec récupération de la géométrie de l'édition précédente<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> La géométrie des objets de la BD Forêt version 1 n'a pas été récupérée pour constituer la BD Forêt version 2.

## 3. DÉFINITIONS DES TERMES EMPLOYÉS

### 3.1 « Classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (ici bidimensionnelle) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

**Définition** : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

**Genre** : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (ponctuel, linéaire, surfacique)

**Attributs** : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

**Sélection** : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

**Contrainte** : Contrainte particulière sur la classe d'objet.

**Modélisation** : Précise la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

D'autres précisions ou remarques peuvent être mentionnées le cas échéant pour une meilleure compréhension des caractéristiques de la classe.

### 3.2 Termes se rapportant à l'attribut

**Définition** : Définition de l'attribut.

**Type** : Précise la structure de l'attribut : caractère, entier, décimal, caractères, etc.

**Contrainte** : Précise si l'attribut est toujours renseigné, ou sinon, dans quelles conditions il ne l'est pas.

**Valeurs de l'attribut** : Définit la signification des valeurs de cet attribut, ou fournit la liste des valeurs possibles.

**Valeurs particulières** : Définit la signification de certaines valeurs, ou de l'absence de valeur.

Certaines abréviations sont utilisées :

Abréviation	Signification	Définition
NC	Non concerné	Cet attribut n'a aucun sens pour l'objet considéré (le nombre de voies pour un escalier par exemple)
NR	Non renseigné	Cet attribut n'a pas pu être renseigné (information manquante)

## 4. CLASSES DE LA BD Forêt® version 2

### 4.1 Classe FORMATION\_VEGETALE

#### 4.1.1 Définition

<b>Définition</b>	Type de formation végétale forestière et naturelle	
<b>Genre</b>	Surfacique	
<b>Attributs</b>	ID	Identifiant de l'objet surfacique
	CODE_TFV	Code alphanumérique de la formation végétale
	TFV	Libellé du type de formation végétale
	TFV_G11	Type de couverture et de composition majoritaire de la formation végétale en 11 postes (regroupement de valeurs de l'attribut CODE_TFV)
	ESSENCE	Description des essences rencontrées selon la nomenclature de base unique pour l'ensemble des départements (extraction de chaîne de caractère à partir des valeurs de l'attribut CODE_TFV)

**Sélection** : Zone homogène de 50 ares au moins et de 20 mètres de large au moins.  
Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.

#### 4.1.2 Description des attributs

- **ID**

**Définition** : Identifiant de l'objet surfacique. Cet identifiant est unique. Il est stable d'une édition à l'autre.

**Type** : Caractères

**Contrainte sur l'attribut** : Valeur obligatoire

- **CODE\_TFV**

**Définition** : Code de la formation végétale

**Type** : Caractère

Le code TFV est composé de plusieurs niveaux d'information dont les valeurs sont concaténées les unes à la suite des autres pour former une chaîne de caractères de longueur variable.

Chaque niveau apporte des informations complémentaires au niveau précédent permettant de constituer globalement des postes de nomenclature complets.

La description de ces niveaux et des éléments de codification figurent en **ANNEXE B**.



La logique de construction et la pérennité de ce code représentent un atout dans la gestion et l'analyse des formations végétales du territoire national et permettent également de répondre à des besoins particuliers de codage plus détaillés.

**Contrainte** : L'attribut CODE\_TFV est toujours renseigné.

**Particularité** : Sur certains départements un attribut supplémentaire est disponible sous la forme d'une table attributaire diffusée comme une extension du produit. Cet attribut ne figure pas dans la BD Forêt®.

Cet attribut supplémentaire est élaboré sur la même logique de construction que l'attribut CODE\_TFV. Il spécifie de façon plus précise la formation végétale suite à un enrichissement obtenu lors d'un partenariat ou d'une prestation pour un organisme particulier.

Sur ces départements, deux parcelles adjacentes peuvent avoir la même valeur pour l'attribut CODE\_TFV car elles se distinguent uniquement par la valeur de l'attribut supplémentaire.

#### Valeurs de l'attribut :

Le tableau suivant présente les 58 valeurs de l'attribut, c'est-à-dire les 32 postes de la nomenclature nationale en donnant les précisions générales sur le contenu du poste, et les 26 postes spécifiques à la Corse.

Des informations complémentaires importantes pour la pleine compréhension et l'utilisation sont décrites pour chaque poste de légende en **ANNEXE A** de ce document.

Valeurs	Descriptif
<b>FF0</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée sans couvert arboré</b></p> <p><u>Définition</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain de couverture du sol forêt ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une perturbation anthropique (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...). Le terrain peut présenter les traces d'un reboisement ou d'une régénération acquise.</li> <li>- Terrain nouvellement boisé et montrant des traces de jeunes plants de reboisement.</li> <li>- Terrain présentant des traces récentes de travaux du sol, apparemment destinés à préparer une opération de reboisement.</li> </ul>
<b>FF1-00</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de feuillus purs en îlots</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des feuillus (hors peupliers cultivés) est supérieur ou égal à 75 %. C'est le regroupement de toutes essences de feuillus pures ou en mélange. L'essence n'est pas recherchée pour les types de peuplement de feuillus purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif forestier de plus grande surface.</p>
<b>FF1G01-01</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de chênes décidus purs</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des chênes décidus est supérieur ou égal à 75 %. C'est le regroupement des espèces de chênes décidus en peuplement pur ou en mélange : chêne pédonculé, chêne pubescent, chêne sessile, chêne rouge, etc.</p>
<b>FF1G06-06</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de chênes sempervirents purs</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des chênes sempervirents est supérieur ou égal à 75 %. C'est le regroupement des espèces de chênes sempervirents en peuplement pur ou en mélange : chêne liège, chêne vert, etc.</p>
<b>FF1-06-06</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de chêne vert pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du chêne vert est supérieur ou égal à</p>

	75 %. Pas de regroupement d'essences.
<b>FF1-08-08</b>	<b>Libellé : Forêt fermée de chêne liège pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du chêne liège est supérieur ou égal à 75 % . Pas de regroupement d'essences.
<b>FF1-09-09</b>	<b>Libellé : Forêt fermée de hêtre pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du hêtre est supérieur ou égal à 75 % . Pas de regroupement d'essences.
<b>FF1-10-10</b>	<b>Libellé : Forêt fermée de châtaignier pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du châtaignier est supérieur ou égal à 75 % . Pas de regroupement d'essences.
<b>FF1-14-14</b>	<b>Libellé : Forêt fermée de robinier pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du robinier est supérieur ou égal à 75 % . Pas de regroupement d'essences.
<b>FF1-40-40</b>	<b>Libellé : Forêt fermée d'arbousier pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des arbousiers est supérieur ou égal à 75 % . Pas de regroupement d'essences.
<b>FF1-49-49</b>	<b>Libellé : Forêt fermée d'un autre feuillu pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif d'une même essence feuillue autre que chênes, hêtre, châtaignier ou robinier est supérieur ou égal à 75 % . Le type autre feuillu regroupe des peuplements d'essence pure telles que frêne, érables, bouleau, aulne, coudrier, eucalyptus, charme... (mais pas en mélange).
<b>FF1-28-28</b>	<b>Libellé : Forêt fermée d'olivier pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif de l'olivier, non cultivé, est supérieur ou égal à 75 % . Pas de regroupement d'essences.
<b>FF1-06M40</b>	<b>Libellé : Forêt fermée à mélange chêne vert et d'arbousier</b> <u>Définition</u> : Mélange de chêne vert et arbousier dont le couvert libre relatif à chacune des deux espèces est supérieur ou égal à 25 %
<b>FF1-08M40</b>	<b>Libellé : Forêt fermée à mélange chêne liège et d'arbousier</b> <u>Définition</u> : Mélange de chêne liège et arbousier dont le couvert libre relatif à chacune des deux espèces est supérieur ou égal à 25 %
<b>FF1-28-00</b>	<b>Libellé : forêt fermée à mélange olivier prépondérant et d'autres feuillus</b> <u>Définition</u> : Mélange d'olivier et autres feuillus, dont le taux de couvert libre relatif à l'olivier est supérieur ou égal à 50 %
<b>FF1-00-00</b>	<b>Libellé : Forêt fermée à mélange de feuillus</b> <u>Définition</u> : Il s'agit du mélange d'au moins deux essences feuillues (y compris peuplier), qui ne fait pas intervenir soit des chênes décidus soit des chênes sempervirents et dont le taux de couvert libre relatif est supérieur ou égale à 75 %, sans que le taux de couvert libre relatif d'une des essences ne soit supérieur ou égale à 75 %.
<b>FF2-00</b>	<b>Libellé : Forêt fermée de conifères purs en îlots</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des conifères en îlots est supérieur ou égal à 75 % . L'essence n'est pas recherchée pour tous les conifères purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif de plus grande surface.
<b>FF2-51-51</b>	<b>Libellé : Forêt fermée de pin maritime pur</b> <u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin maritime est supérieur ou égal à 75 % . Pas de regroupement d'essences.
<b>FF2-52-52</b>	<b>Libellé : Forêt fermée de pin sylvestre pur</b>

	<p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin sylvestre est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>FF2G53-53</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin laricio ou du pin noir pur est supérieur ou égal à 75 %. Le type regroupe des peuplements purs de pin laricio ou de pin noir et des peuplements mélangés de pin laricio et pin noir.</p>
<b>FF2-55-55</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de pin pignon pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin pignon pur est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>FF2-57-57</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de pin d'Alep pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin d'Alep est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>FF2G58-58</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin à crochets ou du pin cembro est supérieur ou égal à 75 %. Le type regroupe des peuplements purs de pin à crochets ou de pin cembro et des peuplements mélangés de pin à crochets et pin cembro.</p>
<b>FF2-81-81</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée d'un autre pin pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif d'un autre pin est supérieur ou égal à 75 %. Le type « autre pin » regroupe les cas de peuplements d'une seule espèce pure de pin (genre Pinus), autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets ou pin cembro, tel que par exemple le pin parasol ou des plantations de pins exotiques.</p>

<b>FF2-80-80</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée à mélange de pins purs</b></p> <p><u>Définition</u> : C'est le mélange d'au moins deux espèces de pins sans être uniquement un mélange de pin noir et de pin laricio ou uniquement un mélange de pin à crochets et pin cembro. Le taux de couvert libre relatif d'un mélange de pins est supérieur ou égal à 75 % sans que le taux de couvert libre relatif d'une des essences ne soit supérieur ou égale à 75 %.</p>
<b>FF2G61-61</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de sapin ou épicéa</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif de sapin ou d'épicéa est supérieur ou égal à 75 %. Le type regroupe des peuplements de sapins purs ou d'épicéas purs et des peuplements mélangés de sapins et d'épicéas. Les peuplements de sapins et d'épicéas regroupent toutes les espèces de sapins (pectiné, Nordmann...) et d'épicéas (commun, sitka...), sauf de douglas.</p>
<b>FF2G69-69</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de genévriers purs</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du genévrier est supérieur ou égal à 75 %.</p>
<b>FF2-63-63</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de mélèze pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du mélèze est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>FF2-64-64</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de douglas pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du douglas est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>FF2-91-91</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif d'un autre conifère autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze est supérieur ou égal à 75 %. On trouve par exemple dans cette catégorie, le cèdre, ou des essences exotiques (tsuga, séquoia).</p>
<b>FF2-90-90</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée à mélange d'autres conifères</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif d'un mélange d'autres conifères est supérieur ou égal à 75 % sans que le taux de couvert libre relatif d'une des essences ne soit supérieur ou égal à 75 %. C'est le mélange d'au moins deux espèces de conifères sans présence de pins et sans que le peuplement soit un mélange de sapins et d'épicéas.</p>
<b>FF2-00-00</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée à mélange de conifères</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif d'un mélange de conifères est supérieur ou égal à 75 % sans que le taux de couvert libre relatif d'une des essences ne soit supérieur ou égal à 75 %. C'est le mélange d'au moins une espèce de pin et d'au moins une espèce de conifères autre que du pin. Par exemple, le type de peuplement peut regrouper des pins et des épicéas.</p>
<b>FF31</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 50 % et inférieur à 75 %. C'est le regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères.</p>
<b>FF32</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif de conifères est supérieur ou égal à 50 % et inférieure à 75 %. C'est le regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères.</p>
<b>FO0</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte sans couvert arboré</b></p> <p><u>Définition</u> : Forêt ouverte ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une perturbation anthropique (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...). Le terrain peut présenter les traces d'une régénération acquise.</p>

<b>F01-00</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de feuillus purs en îlots</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des feuillus (hors peupliers cultivés) est supérieur ou égal à 75 % sur lande ligneuse ou herbacée. C'est le regroupement de toutes essences de feuillus pures ou en mélange. L'essence n'est pas recherchée pour les types de peuplement de feuillus purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif forestier de plus grande surface.</p>
<b>F01</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de feuillus purs</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des feuillus purs est supérieur ou égal à 75 %. C'est le regroupement de toutes essences feuillues. L'essence n'est pas systématiquement recherchée pour la forêt ouverte.</p>
<b>F01-08-FH</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de chêne liège pur et formation herbacée</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du chêne liège pur est supérieur ou égal à 75 % sur formation herbacée. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>F01-08-LA</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de chêne liège pur et lande</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du chêne liège pur est supérieur ou égal à 75 % sur lande ligneuse... Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>F01-06-FH</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de chêne vert pur et formation herbacée</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du chêne verts pur est supérieur ou égal à 75 % sur formation herbacée. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>F01-06-LA</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de chêne vert pur et lande</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des chênes verts purs est supérieur ou égal à 75 % sur lande ligneuse. Pas de regroupement d'essences</p>
<b>F01-00-FH</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte d'autres feuillus purs et formation herbacée</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif d'un feuillu pur est supérieur ou égal à 75 % sur formation herbacée. Pas de regroupement d'essences</p>
<b>F01-00-LA</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte d'autres feuillus purs et lande</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif d'un feuillu pur est supérieur ou égal à 75 % sur lande ligneuse. Pas de regroupement d'essences</p>
<b>F02-00</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de conifères purs en îlots</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des résineux est supérieur ou égal à 75 % sur lande ligneuse ou herbacée. C'est le regroupement de toutes essences de feuillus pures ou en mélange. L'essence n'est pas recherchée pour les types de peuplement de résineux purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif forestier de plus grande surface</p>
<b>F02</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte d'autres conifères purs</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des conifères purs est supérieur ou égal à 75 %. C'est le regroupement de toutes essences conifères. L'essence n'est pas recherchée pour la forêt ouverte.</p>
<b>F02-51-51</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de pin maritime pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin maritime est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>F02G53-53</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du pin sylvestre est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences.</p>
<b>F02G69-69</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte de genévriers purs</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif du genévrier est supérieur ou égal à 75 %. Pas de regroupement d'essences</p>

<b>FO3-00</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères en îlot</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 25 % et le taux de couvert libre relatif de conifères est supérieur ou égal à 25 %. C'est le regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères. L'essence n'est pas recherchée pour les types de peuplement mélangés entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif forestier de plus grande surface</p>
<b>FO3</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 25 % et le taux de couvert libre relatif de conifères est supérieur ou égal à 25 %. C'est le regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères.</p>
<b>FO32-51-00</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Forêt ouverte à mélange de pin maritime prépondérant et feuillus</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 25 % et le taux de couvert libre relatif du pin maritime est supérieur ou égal à 25 %.</p>
<b>FP</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Peupleraie</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert arboré est supérieur ou égal à 10 % et le taux de couvert libre relatif des peupliers cultivés est supérieur ou égal à 75 % (au moins dans l'étage principal du peuplement).</p>
<b>LA4</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Lande</b></p> <p><u>Définition</u> : La végétation qui constitue une lande est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Le couvert de ces plantes est supérieur ou égale à 25 %. Les landes, au sens usuel, regroupent notamment les landes alpines, les landes montagnardes, les garrigues ou maquis non boisés, les terrains incultes ou en friches, les landes sur terrains salés, les landes à phragmite. Les tourbières en exploitation ne sont pas des landes.</p>
<b>LA4-1152</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Lande à cistes</b></p> <p><u>Définition</u> : Le taux de couvert libre relatif des cistes est supérieur ou égal à 75 %</p>
<b>LA6</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Formation herbacée</b></p> <p><u>Définition</u> : La végétation qui constitue une formation herbacée est une végétation naturelle qui comprend une proportion d'herbacée supérieure ou égale à 75 %, la végétation ligneuse ne présentant alors qu'un couvert végétal inférieur à 25 %. Les formations herbacées, au sens usuel, regroupent notamment les pelouses alpines, les pelouses montagnardes pastorales, les pelouses pastorales des garrigues et maquis.</p>
<b>VE-00-00</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Verger autres fruitiers</b></p> <p><u>Définition</u> : verger cultivé de fruitiers, hors oliviers et châtaigniers</p>
<b>VE-10-10</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Châtaigneraie</b></p> <p><u>Définition</u> : verger cultivé de châtaigniers</p>
<b>VE-26-26</b>	<p><b><u>Libellé</u> : Oliveraie</b></p> <p><u>Définition</u> : verger cultivé d'oliviers</p>

**Valeurs particulières de l'attribut** : Aucune

- **TFV\_G11**

**Définition** : cet attribut renseigne en 11 postes le type de couverture et la composition générale de la formation végétale en fonction des niveaux I,II et III du code TFV. Il s'agit d'un regroupement de types de formation végétale.

**Type** : Caractère

<b>Valeurs</b>	<b>Descriptif</b>
<b>Forêt fermée sans couvert arboré</b>	Terrain de couverture du sol forêt ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une perturbation anthropique (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...). Le terrain peut présenter les traces d'un reboisement ou d'une régénération acquise. Ou terrain nouvellement boisé et montrant des traces de jeunes plants de reboisement. Ou terrain présentant des traces récentes de travaux du sol, apparemment destinés à préparer une opération de reboisement.
<b>Forêt fermée feuillus</b>	Forêt fermée de feuillus ayant un taux de couvert libre relatif des feuillus, hors peupliers cultivés supérieur ou égal à 75 %.
<b>Forêt fermée conifères</b>	Forêt fermée de conifères ayant un taux de couvert libre relatif des conifères supérieur ou égal à 75 %.
<b>Forêt fermée mixte</b>	Forêt fermée mixte ayant un taux de couvert libre relatif de feuillus ou de conifères supérieur ou égal à 50 % et inférieur à 75 %.
<b>Forêt ouverte sans couvert arboré</b>	Forêt ouverte ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une perturbation anthropique (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...). Le terrain peut présenter les traces d'une régénération acquise.
<b>Forêt ouverte feuillus</b>	Forêt ouverte de feuillus ayant un taux de couvert libre relatif des feuillus supérieur ou égal à 75 %.
<b>Forêt ouverte conifères</b>	Forêt ouverte de conifères ayant un taux de couvert libre relatif des conifères supérieur ou égal à 75 %.
<b>Forêt ouverte mixte</b>	Forêt ouverte mixte ayant un taux de couvert libre relatif de feuillus ou de conifères supérieur ou égal à 50 % et inférieur à 75%.
<b>Peupleraie</b>	Terrain avec un taux de couvert des arbres supérieur ou égal à 10 % et constitué de peupliers cultivés à plus de 75%.
<b>Lande</b>	La végétation qui constitue une lande est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres et le couvert est supérieur à 25%.
<b>Formation herbacée</b>	La végétation qui constitue une formation herbacée est une végétation naturelle qui comprend une proportion d'herbacée supérieure ou égale à 75 %, la végétation ligneuse ne présentant alors qu'un couvert végétal inférieur à 25 %. Les formations herbacées, au sens usuel, regroupent notamment les pelouses alpines, les pelouses montagnardes pastorales, les pelouses pastorales des garrigues et maquis.

**Valeurs particulières de l'attribut** : Aucune

- **ESSENCE**

**Définition** : cet attribut indique la ou les essences présentes dans le type de peuplement.

**Type** : Caractère

**Valeurs de l'attribut** :

<b>Valeurs</b>	<b>Libellé complet</b>
Châtaignier	châtaignier pur
Chênes décidus	chênes décidus pur
Chênes sempervirents	chênes sempervirents pur
Hêtre	hêtre pur
Robinier	robinier pur
Peuplier	peuplier
Chêne vert	Chêne vert pur
Chêne liège	Chêne liège pur
Olivier	Olivier pur
Arbousier	Arbousier pur
Douglas	douglas pur
Mélèze	mélèze pur
Pin à crochets, pin cembro	pin à crochets pur ou pin cembro pur ou en mélange
Pin autre	autre pin pur
Pin d'Alep	pin d'Alep pur
Pin laricio, pin noir	pin laricio ou pin noir pur ou en mélange
Pin maritime	pin maritime pur
Pin sylvestre	pin sylvestre pur
Pins mélangés	plusieurs pins sans qu'une essence ne soit pure
Sapin, épicéa	sapin pur ou épicéa pur ou en mélange
Pin pignon	Pin pignon pur
Genévriers	Genévriers purs

**Valeurs particulières de l'attribut** :

Feuillus	feuillus purs, pas de recherche de(s) l'essence(s)
Conifères	conifères purs, pas de recherche de(s) l'essence(s)
Mixte	mélange de feuillus et de conifères, pas de recherche de(s) l'essence(s)
NR	Essence non discriminée ou composition indéterminée (cf. coupe rase ou incident)
NC	Non concerné : critère essence non applicable à l'objet qui n'est pas un peuplement forestier (cf. Landes, formation herbacées, ....)



### 4.1.3 Correspondance entre les attributs

CODE_TFV	TFV	TFV_G11	ESSENCE
<b>FF0</b>	Forêt fermée sans couvert arboré	Forêt fermée sans couvert arboré	NR
<b>FF1-00</b>	Forêt fermée de feuillus purs en îlots	Forêt fermée feuillus	Feuillus
<b>FF1G01-01</b>	Forêt fermée de chênes décidus purs	Forêt fermée feuillus	Chênes décidus
<b>FF1G06-06</b>	Forêt fermée de chênes sempervirents purs	Forêt fermée feuillus	Chênes sempervirents
<b>FF1-06-06</b>	Forêt fermée de chêne vert pur	Forêt fermée feuillus	Chêne vert
<b>FF1-08-08</b>	Forêt fermée de chêne liège pur	Forêt fermée feuillus	Chêne liège
<b>FF1-09-09</b>	Forêt fermée de hêtre pur	Forêt fermée feuillus	Hêtre
<b>FF1-10-10</b>	Forêt fermée de châtaignier pur	Forêt fermée feuillus	Châtaignier
<b>FF1-14-14</b>	Forêt fermée de robinier pur	Forêt fermée feuillus	Robinier
<b>FF1-40-40</b>	Forêt fermée d'arbousier pur	Forêt fermée feuillus	Arbousier
<b>FF1-49-49</b>	Forêt fermée d'un autre feuillu pur	Forêt fermée feuillus	Feuillus
<b>FF1-28-28</b>	Forêt fermée d'olivier pur	Forêt fermée feuillus	Olivier
<b>FF1-06M40</b>	Forêt fermée à mélange de chêne vert et d'arbousier	Forêt fermée feuillus	Chêne vert/Arbousier
<b>FF1-08M40</b>	Forêt fermée à mélange de chêne liège et d'arbousier	Forêt fermée feuillus	Chêne liège/Arbousier
<b>FF1-28-00</b>	Forêt fermée à mélange d'olivier prépondérant et d'autres feuillus	Forêt fermée feuillus	Olivier/Feuillus
<b>FF1-00-00</b>	Forêt fermée à mélange de feuillus	Forêt fermée feuillus	Feuillus
<b>FF2-00</b>	Forêt fermée de conifères purs en îlots	Forêt fermée conifères	Conifères
<b>FF2-51-51</b>	Forêt fermée de pin maritime pur	Forêt fermée conifères	Pin maritime
<b>FF2-52-52</b>	Forêt fermée de pin sylvestre pur	Forêt fermée conifères	Pin sylvestre
<b>FF2G53-53</b>	Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	Forêt fermée conifères	Pin laricio, pin noir
<b>FF2-55-55</b>	Forêt fermée de pin pignon pur	Forêt fermée conifères	Pin pignon
<b>FF2-57-57</b>	Forêt fermée de pin d'Alep pur	Forêt fermée conifères	Pin d'Alep
<b>FF2G58-58</b>	Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur	Forêt fermée conifères	Pin à crochets, pin cembro
<b>FF2-81-81</b>	Forêt fermée d'un autre pin pur	Forêt fermée conifères	Pin autre
<b>FF2-80-80</b>	Forêt fermée à mélange de pins purs	Forêt fermée conifères	Pins mélangés
<b>FF2G61-61</b>	Forêt fermée de sapin ou épicéa	Forêt fermée conifères	Sapin, épicéa
<b>FF2-63-63</b>	Forêt fermée de mélèze pur	Forêt fermée conifères	Mélèze
<b>FF2-64-64</b>	Forêt fermée de douglas pur	Forêt fermée conifères	Douglas

CODE_TFV	TFV	TFV_G11	ESSENCE
FF2G69-69	Forêt fermée de genévriers purs	Forêt fermée conifères	Genévriers
FF2-90-90	Forêt fermée à mélange d'autres conifères	Forêt fermée conifères	Conifères
FF2-91-91	Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin	Forêt fermée conifères	Conifères
FF2-00-00	Forêt fermée à mélange de conifères	Forêt fermée conifères	Conifères
FF31	Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères	Forêt fermée mixte	Mixte
FF32	Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus	Forêt fermée mixte	Mixte
FO0	Forêt ouverte sans couvert arboré	Forêt ouverte sans couvert arboré	NR
FO1-00	Forêt ouverte de feuillus purs en îlot	Forêt ouverte feuillus	Feuillus
FO1	Forêt ouverte de feuillus purs	Forêt ouverte feuillus	Feuillus
FO1-06-FH	Forêt ouverte de chêne vert pur et formation herbacée	Forêt ouverte feuillus	Chêne vert
FO1-06-LA	Forêt ouverte de chêne vert pur et lande	Forêt ouverte feuillus	Chêne vert
FO1-08-FH	Forêt ouverte de chêne liège pur et formation herbacée	Forêt ouverte feuillus	Chêne liège
FO1-08-LA	Forêt ouverte de chêne liège pur et lande	Forêt ouverte feuillus	Chêne liège
FO1-00-FH	Forêt ouverte d'autres feuillus purs et formation herbacée	Forêt ouverte feuillus	Feuillus
FO1-00-LA	Forêt ouverte d'autres feuillus purs et lande	Forêt ouverte feuillus	Feuillus
FO2-00	Forêt ouverte de conifères purs en îlot	Forêt ouverte conifères	Conifères
FO2	Forêt ouverte d'autres conifères purs	Forêt ouverte conifères	Conifères
FO2-51-51	Forêt ouverte de pin maritime pur	Forêt ouverte conifères	Pin maritime
FO2G53-53	Forêt ouverte de pin laricio ou pinnoir pur	Forêt ouverte conifères	Pin laricio, pin noir
FO2G69-69	Forêt ouverte de genévriers purs	Forêt ouverte conifères	Genévriers
FO3-00	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères en îlots	Forêt ouverte conifères	Mixte
FO3	Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	Forêt ouverte mixte	Mixte
FO32-51-00	Forêt ouverte à mélange de pin maritime prépondérant et feuillus	Forêt ouverte mixte	Pin maritime, feuillus
FP	Peupleraie	Peupleraie	Peuplier
LA4	Lande	Lande	NC
LA4-1152	Lande à cistes	Lande	NC
LA6	Formation herbacée	Formation herbacée	NC
VE-26-26	Oliveraie	Verger	Olivier
VE-10-10	Châtaigneraie	Verger	Châtaignier

<b>CODE_TFV</b>	<b>TFV</b>	<b>TFV_G11</b>	<b>ESSENCE</b>
<b>VE-00-00</b>	Vergers d'autres fruitiers (hors olivier et châtaignier)	Vergers	Autres fruitiers

## ANNEXE A. Fiches détaillées par poste de la nomenclature nationale

Pour chaque poste de la nomenclature nationale une fiche type d'une page permet de décrire avec précision les caractéristiques de celui-ci. La fiche est illustrée par une ou deux photographies aériennes.

### CODE TFV : Poste de la nomenclature nationale

---

**Code cartographique**

---

**Niveau de la nomenclature**

---

**Rattachements**

---

**Composition du peuplement**

---

**Importance de l'essence**

---

**Définition**

---

**Couverture du sol**

---

**Sélection**

**Modélisation**

---

**Nomenclature**

---

**Type de géométrie**

---

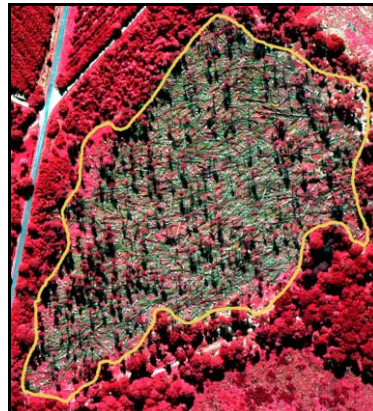
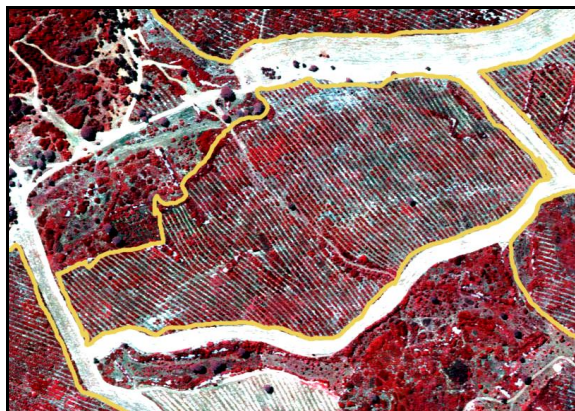
**Description**



## FF0 : Jeune peuplement ou coupe rase ou incident

<b>Code cartographique</b>	FF0	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau III	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Sans objet		
<b>Importance de l'essence</b>	Sans objet		
<b>Définition</b>	Terrain de couverture du sol « forêt fermée » (taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 %, à l'exception des vergers cultivés) ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une perturbation anthropique (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...). Le terrain peut présenter les traces d'un reboisement ou d'une régénération acquise. Ou terrain nouvellement boisé et montrant des traces de jeunes plants de reboisement. Ou terrain présentant des traces récentes de travaux du sol, apparemment destinés à préparer une opération de reboisement. Le terrain est d'une surface supérieure ou égale à 50 ares sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Les jeunes peuplements (reboisement ou régénération) ont une couverture de forêt fermée. Une plantation correspond en général à 500 brins d'avenir à l'hectare, voire 300 dans une plantation à grands espacements et 100 pour les plantations à très grands espacements (noyers, érables, merisiers, pins pignon...)		
<b>Sélection</b>	<p>Pour les coupes ou les incidents massifs, la couverture du sol et en particulier, le caractère « forêt fermée » peut être déterminé sur la photographie réalisée à une date antérieure par rapport au référentiel photographique en cours.</p> <p>La sélection est réalisée uniquement sur des critères de photo-interprétation. Pour les reboisements ou les régénérations, l'absence de distinction des houppiers sur la photo (teinte non discriminante, houppiers pas individualisés), l'impossibilité de classer l'espèce est un critère de classement en FF0. Pour les régénérations naturelles, ce type correspond au stade de gestion du « fourré ». On considère comme coupe rase un peuplement dont le couvert résiduel du peuplement initial est inférieur à 10 %. Elle gardera ce caractère tant que les houppiers du nouveau peuplement ne seront pas visibles sur l'image photographique. Par exemple, une coupe de feuillus avec une plantation de résineux (pins maritimes ou épicéas...) avec un peuplement résiduel de 15 % reste « forêt de feuillus » tant que les houppiers des résineux ne sont pas visibles sur l'image. Par contre, si le peuplement résiduel est de 5 %, il est une coupe rase (tant que les résineux ne sont pas visibles).</p> <p>On recherche les indices indiquant un changement ou non d'occupation du sol et notamment de la perte du caractère forêt. On s'intéresse à ce que deviendra (certainement) la formation dans un avenir proche. Une coupe rase n'ayant subi aucune modification d'aspect (absence de travaux préparatoires à un reboisement, absence de plants de reboisement, absence de régénération naturelle) garde son caractère forêt tant qu'aucun changement de couverture du sol n'est avéré. Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée.</p> <p>Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...). Dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 40 % dans un avenir proche (au moins 5 ans). Au-delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.</p>		

### Modélisation



## FF1-00 : Forêt fermée de feuillus purs en îlots (essence non discriminée)

<b>Code cartographique</b>	FF1-00	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence non discriminée		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres, à l'exception des vergers cultivés.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif des feuillus, hors peupliers cultivés est supérieur ou égal à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	<p>Regroupement de toutes essences de feuillus. L'essence n'est pas recherchée pour les types de peuplement de feuillus purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif forestier de plus grande surface.</p> <p>Un code d'essence pourra être associé à des peuplements de feuillus purs de moins de 2 ha, parties d'un massif forestier plus important, si les deux conditions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- présence d'une limite nette visible sur le référentiel photographique</li><li>- code essence déterminé par photo-interprétation sans contrôle terrain.</li></ul> <p>Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...). Dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 40 % dans un avenir proche (environ 5 ans). Au-delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.</p>		

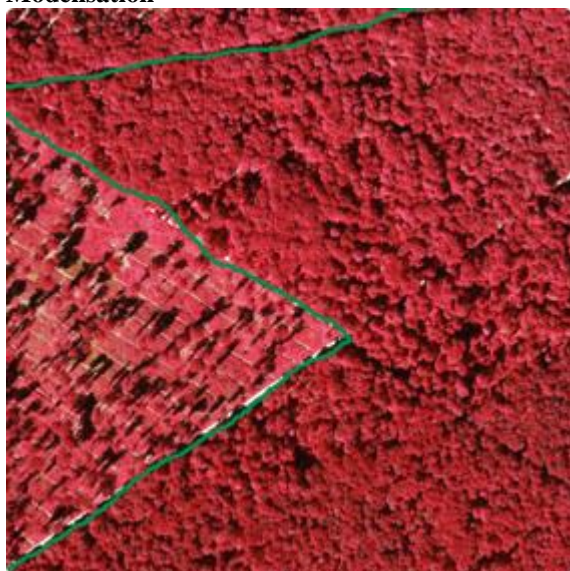
### Modélisation



## FF1G01-01 : Forêt fermée de chênes décidus purs

<b>Code cartographique</b>	FF1G01-01	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Espèce pure : chênes décidus (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des chênes décidus est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Regroupement des espèces de chênes décidus en peuplement pur ou en mélange : chêne pédonculé, chêne pubescent, chêne sessile, chêne rouge...		

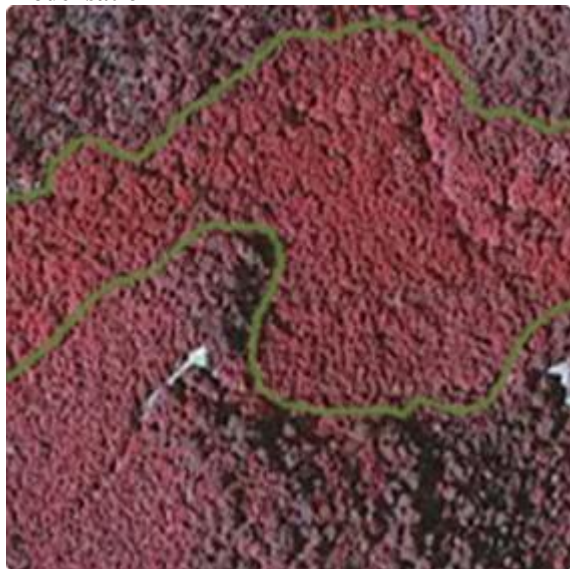
### Modélisation



## FF1G06-06 : Forêt fermée de chênes sempervirents purs

<b>Code cartographique</b>	FF1G06-06	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Espèce pure : chênes sempervirents (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des chênes sempervirents est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Regroupement des espèces de chênes sempervirents en peuplement pur ou en mélange : chêne liège, chêne vert...		

### Modélisation





## FF1-09-09 : Forêt fermée de hêtre pur

<b>Code cartographique</b>	FF1-09-09	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : hêtre (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des hêtres est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Pas de regroupement d'essences.		
<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres		

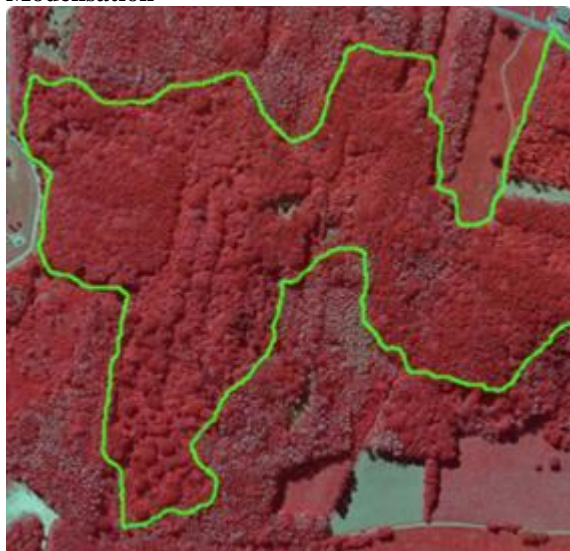
### Modélisation



## FF1-10-10 : Forêt fermée de châtaignier pur

<b>Code cartographique</b>	FF1-10-10	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : châtaignier (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des châtaigniers est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Pas de regroupement d'essences		

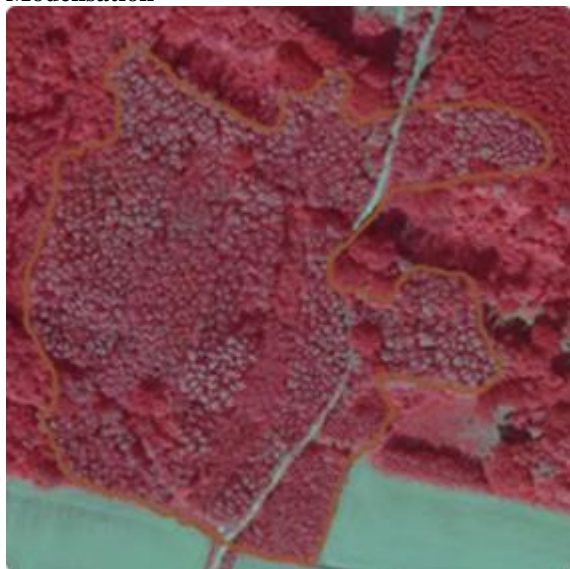
### Modélisation



## FF1-14-14 : Forêt fermée de robinier pur

<b>Code cartographique</b>	FF1-14-14	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : robinier (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des robiniers est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Pas de regroupement d'essences		

### Modélisation



## FF1-49-49 : Forêt fermée d'un autre feuillu pur

<b>Code cartographique</b>	FF1-49-49	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : une essence de feuillus autre que chênes, hêtre, châtaignier ou robinier (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif d'une même essence feuillue autre que chênes, hêtre, châtaignier ou robinier est supérieur ou égal à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	<p>Le type « autre feuillu » regroupe des peuplements d'essence pure autre que chênes, hêtre, châtaignier ou robinier telles que frêne, érables, bouleau, aulne, coudrier, eucalyptus, charme... (mais pas en mélange).</p> <p>Une face d'autre feuillu ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même essence pure, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre feuillu » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de feuillus » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied).</p> <p>Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.</p>		

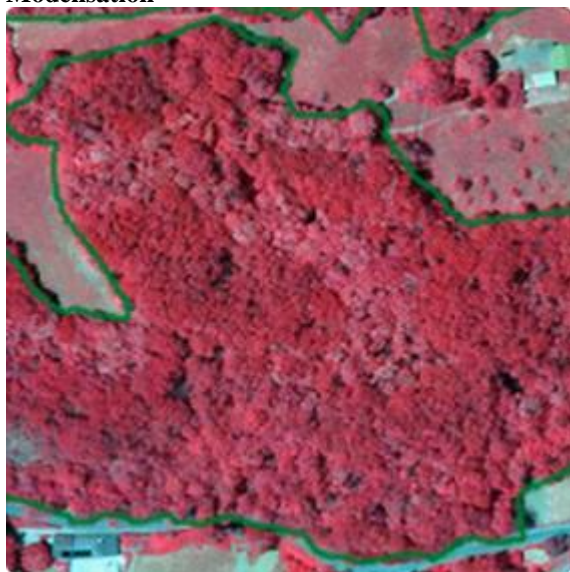
### Modélisation



## FF1-00-00 : Forêt fermée à mélange de feuillus

<b>Code cartographique</b>	FF1-00-00	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu, y compris peuplier (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence pure (taux de couvert libre relatif inférieur à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences feuillues (y compris peuplier) et sans que le mélange ne regroupe uniquement des chênes décidus ou des chênes sempervirents, est supérieur ou égale à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Mélange d'au moins deux essences feuillues (y compris peuplier).		

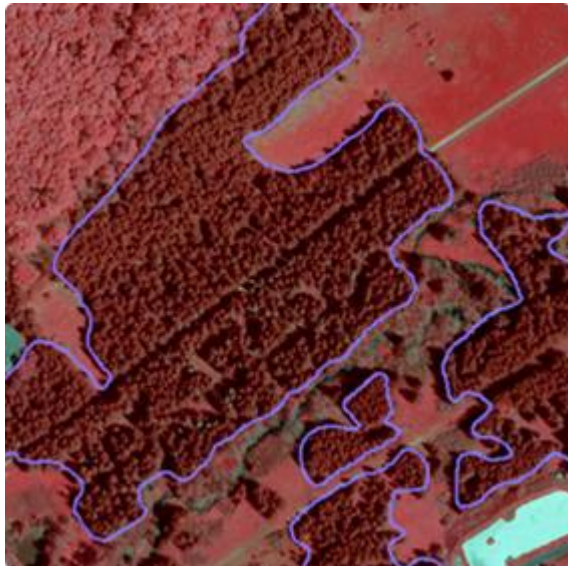
### Modélisation



## FF2-00 Forêt fermée de conifères purs en îlots

<b>Code cartographique</b>	FF2-00	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Surface maximale : 2 ha Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : non discriminée		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et inférieure à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égal à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	<p>Regroupement de toutes essences conifères.</p> <p>L'essence n'est pas recherchée pour tous les conifères purs entre 50 ares et 2 ha. Ils correspondent à des peuplements isolés ne pouvant être rattachés à un massif de plus grande surface.</p> <p>Un code d'essence pourra être associé à des peuplements de conifères purs de moins de 2 ha, parties d'un massif plus important, si les deux conditions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présence d'une limite nette visible sur le référentiel photographique ;</li> <li>- code essence déterminé par photo-interprétation sans contrôle terrain.</li> </ul> <p>Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée.</p>		

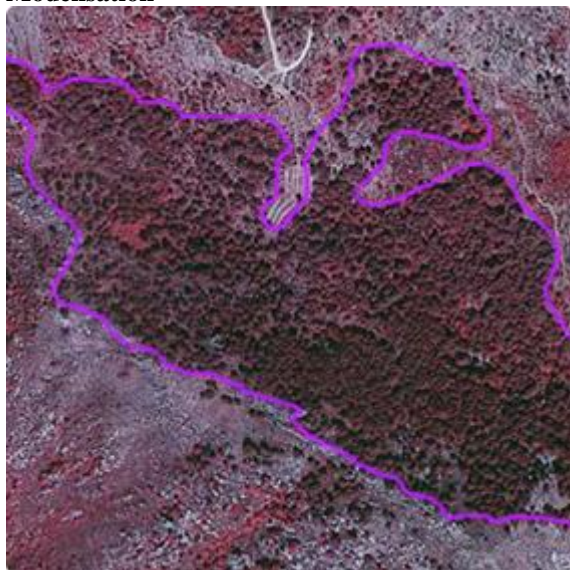
### Modélisation



## FF2-51-51 : Forêt fermée de pin maritime pur

<b>Code cartographique</b>	FF2-51-51	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Espèce pure : pin maritime (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des pins maritimes est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Pas de regroupement d'essences		

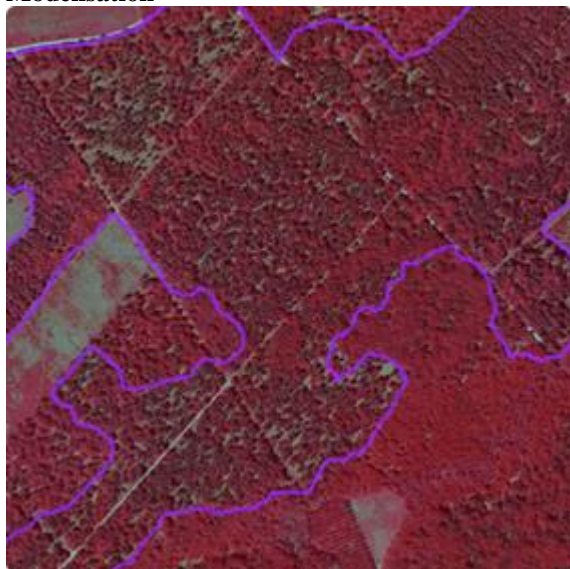
### Modélisation



## FF2-52-52 : Forêt fermée de pin sylvestre pur

<b>Code cartographique</b>	FF2-52-52	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Espèce pure : pin sylvestre (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des pins sylvestres est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Pas de regroupement d'essences		

### Modélisation

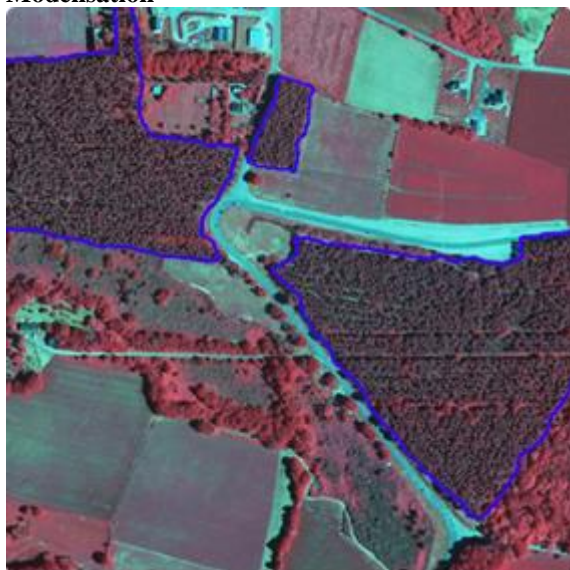




## FF2G53-53 : Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur

<b>Code cartographique</b>	FF2G53-53	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Espèces regroupées : pin laricio et pin noir (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif des pins laricio et des pins noirs purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Le type regroupe des peuplements purs de pin laricio ou de pin noir et des peuplements mélangés de pin laricio et pin noir.		

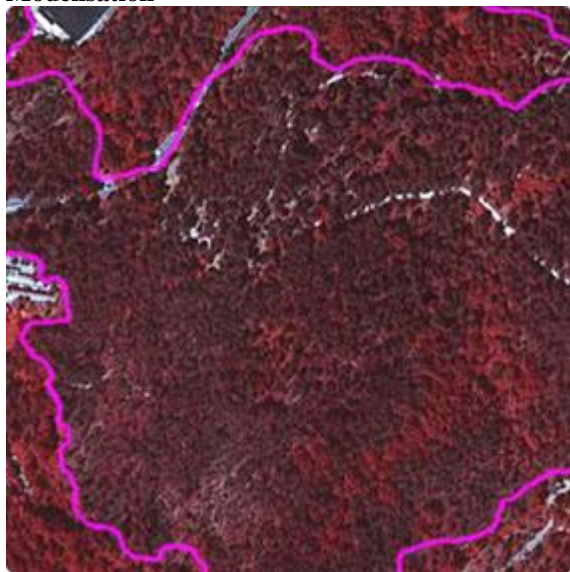
### Modélisation



## FF2-57-57 : Forêt fermée de pin d'Alep pur

<b>Code cartographique</b>	FF2-57-57	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Espèce pure : pin d'Alep (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des pins d'Alep est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Pas de regroupement d'essences		

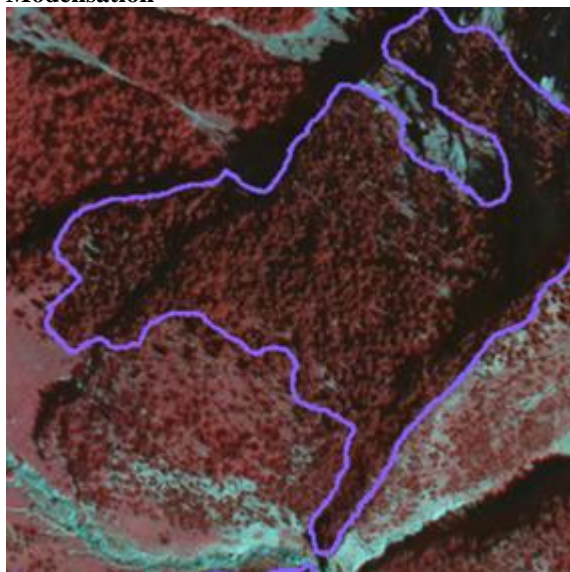
### Modélisation



## FF2G58-58 : Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur

<b>Code cartographique</b>	FF2G58-58	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Espèces regroupées : pin à crochets et pin cembro (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des pins à crochets et des pins cembro purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Le type regroupe des peuplements purs de pin à crochets ou de pin cembro et des peuplements mélangés de pin à crochets et pin cembro.		

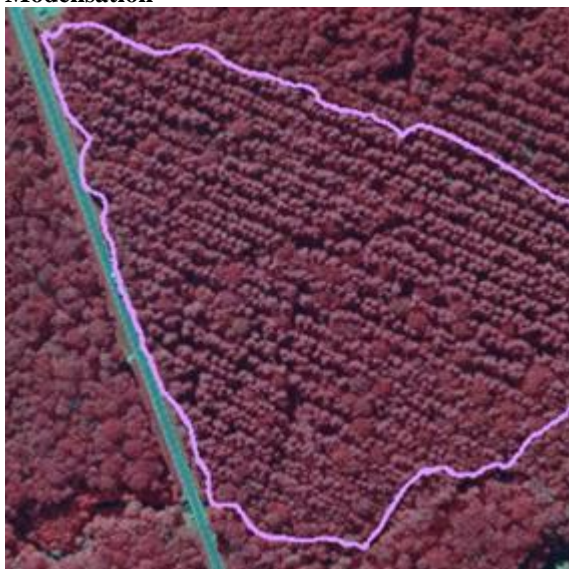
### Modélisation



## FF2-81-81 Forêt fermée d'un autre pin pur

<b>Code cartographique</b>	FF2-81-81	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : une espèce de pin autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets ou pin cembro (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif d'un pin autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets ou pin cembro est supérieur ou égal à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	<p>Le type « autre pin » regroupe les cas de peuplements d'une seule espèce pure de pin (genre Pinus), autre que pin maritime, pin sylvestre, pin noir, pin laricio, pin d'Alep, pin à crochets ou pin cembro, tel que par exemple le pin parasol ou des plantations de pins exotiques.</p> <p>Une face d'autre pin ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même espèce pure de pin, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre pin » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de pins » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.</p>		

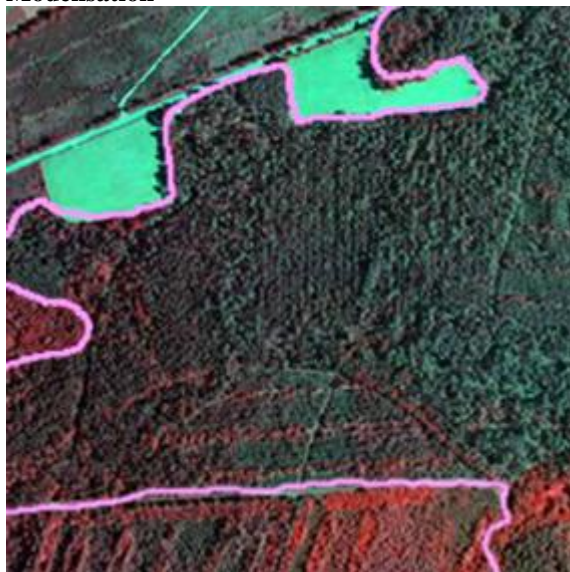
### Modélisation



## FF2-80-80 : Forêt fermée à mélange de pins purs

<b>Code cartographique</b>	FF2-80-80	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure de pin, sans qu'une seule espèce de pin ne soit pure (taux de couvert libre relatif de chaque espèce inférieur à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences de pins, sans que le mélange ne regroupe uniquement des pins laricio et des pins noirs est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Mélange d'au moins deux espèces de pins sans être uniquement un mélange de pin noir et de pin laricio ou uniquement un mélange de pin à crochets et pin cembro.		

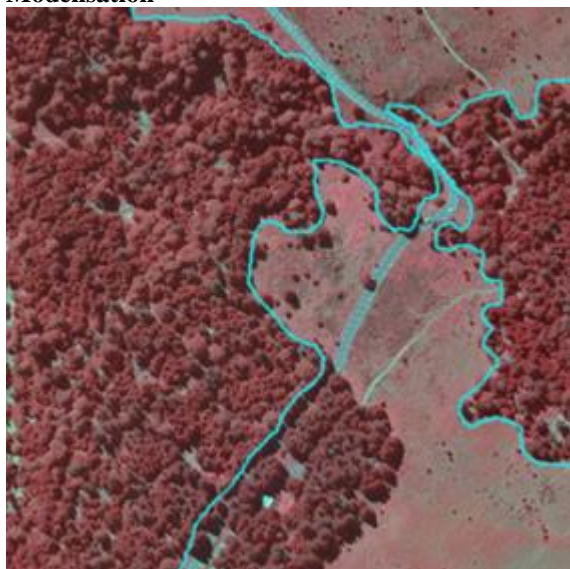
### Modélisation



## FF2G61-61 : Forêt fermée de sapin ou épicéa

<b>Code cartographique</b>	FF2G61-61	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : sapin pectiné ou épicéa commun ou en mélange (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif des sapins ou des épicéas purs ou en mélange est supérieur ou égal à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	<p>Le type regroupe des peuplements de sapins purs ou d'épicéas purs et des peuplements mélangés de sapins et d'épicéas. Les peuplements de « sapins et d'épicéas » regroupent toutes les espèces de sapins (pectiné, Nordmann...) et d'épicéas (commun, sitka...), sauf de douglas.</p> <p>Les cultures de sapins de Noël sont classées en forêt fermée.</p>		

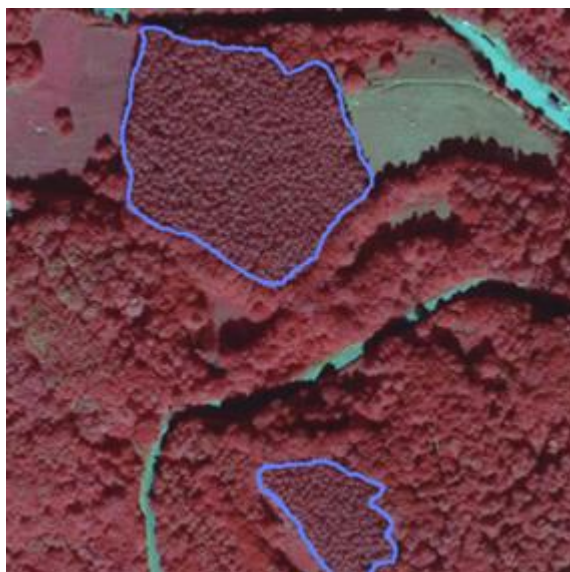
### Modélisation



## FF2-63-63 : Forêt fermée de mélèze pur

<b>Code cartographique</b>	FF2-63-63	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : mélèze (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des mélèzes est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Pas de regroupement d'essences.		

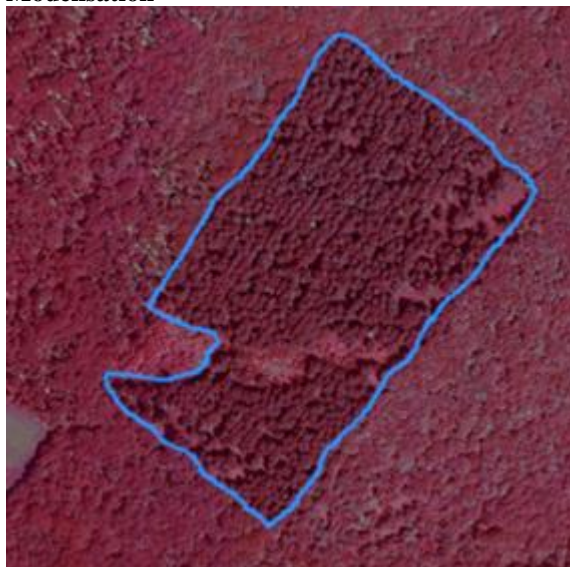
### Modélisation



## FF2-64-64 : Forêt fermée de douglas pur

<b>Code cartographique</b>	FF2-64-64	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : douglas (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif des douglas est supérieur ou égal à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		

### Modélisation

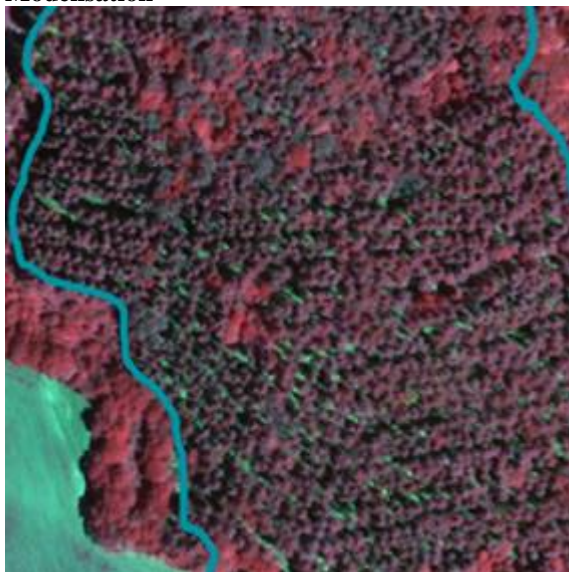




## FF2-90-90 : Forêt fermée à mélange d'autres conifères

<b>Code cartographique</b>	FF2-90-90	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence pure. Absence de pins (taux de couvert libre relatif de chaque essence inférieur à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif de plusieurs essences de conifères autres que des pins, sans être un mélange de sapins et d'épicéas, est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Mélange d'au moins deux espèces de conifères sans présence de pins et sans que le peuplement soit un mélange de sapins et d'épicéas.		

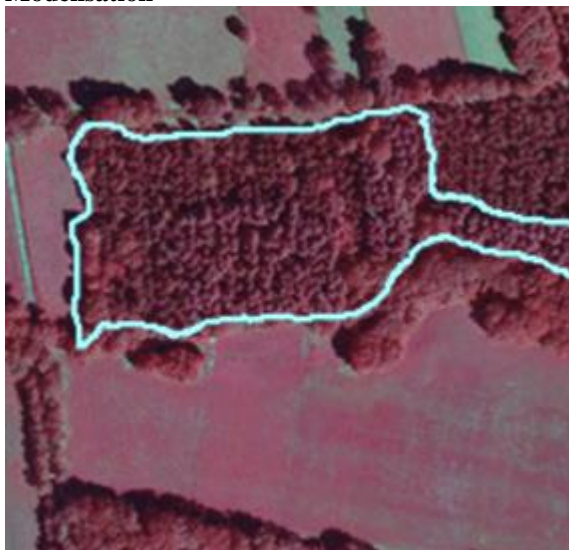
### Modélisation



## FF2-91-91 : Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze

<b>Code cartographique</b>	FF2-91-91	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : un conifère autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement absolu des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif d'un autre conifère autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze est supérieur ou égal à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de recouvrement absolu des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	<p>Le type « autre conifère autre que pin » regroupe des peuplements d'une seule essence pure de conifère, qui n'est ni un pin, ni du sapin, de l'épicéa, du douglas ou du mélèze. On trouve par exemple dans cette catégorie, le cèdre, ou des essences exotiques (tsuga, séquoia, ...).</p> <p>Une face d'« autre conifère pur autre que pin » ne peut délimiter qu'un peuplement d'une même espèce pure, à l'exception d'une juxtaposition (on parle de faces voisines) de plusieurs peuplements « d'autre conifère autre que pin » d'une surface suffisamment importante pour ne pas justifier un regroupement de l'ensemble et qualifier le peuplement de « mélange de conifères » (le mélange dans ce peuplement n'est pas pied à pied). Dans ce dernier cas, les limites des peuplements sont distinctes.</p>		

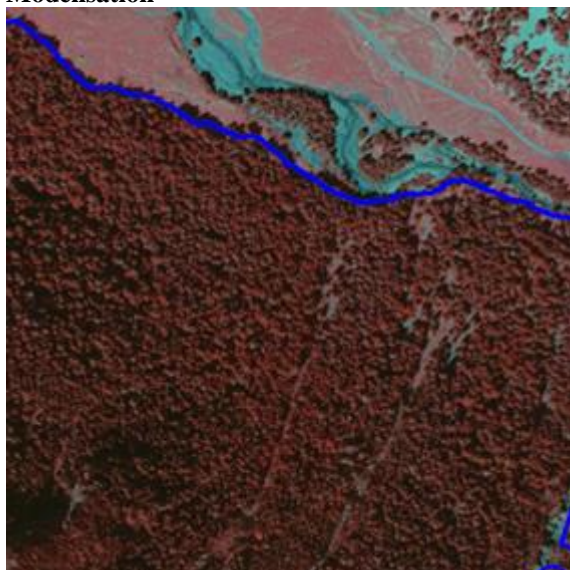
### Modélisation



## FF2-00-00 : Forêt fermée à mélange de conifères

<b>Code cartographique</b>	FF2-00-00	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 2 hectares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence pure. Présence au moins d'une essence de pin et au moins d'un autre conifère autre que pin, sans qu'une seule essence ne soit pure (taux de couvert libre relatif de chaque essence inférieur à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 2 hectares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif d'une ou plusieurs essences de pins et d'une ou plusieurs essences de conifères autres que des pins est supérieur ou égal à 75 % sans qu'aucune des essences ne soit supérieure ou égale à 75 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Mélange d'au moins une espèce de pin et d'au moins une espèce de conifères autre que du pin. Par exemple, le type de peuplement peut regrouper des pins et des épicéas.		

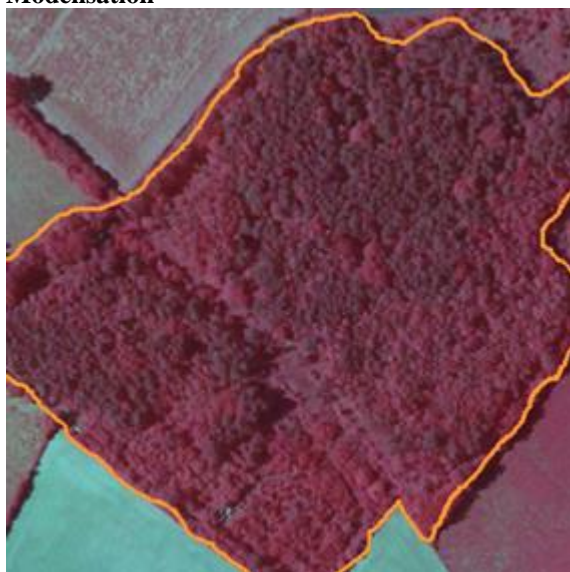
### Modélisation



## FF31 : Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères

<b>Code cartographique</b>	FF31	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau III	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Feuillu prépondérant (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 50 % et inférieur à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence discriminée		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 50 % et inférieur à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères.		

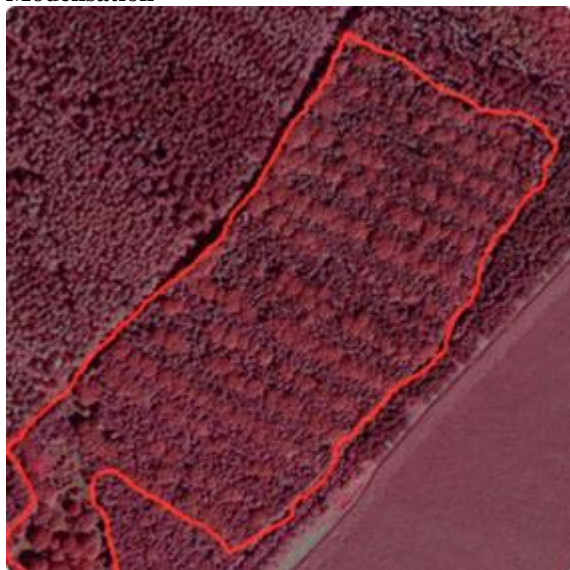
### Modélisation



## FF32 : Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus

<b>Code cartographique</b>	FF32	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau III	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt fermée	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Conifère prépondérant (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 50 % et inférieur à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence discriminée		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 40 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Le taux de couvert libre relatif de conifères est supérieur ou égal à 50 % et inférieure à 75 %. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 40 %		
<b>Sélection</b>	Regroupement de toutes essences de conifères et de feuillus.		

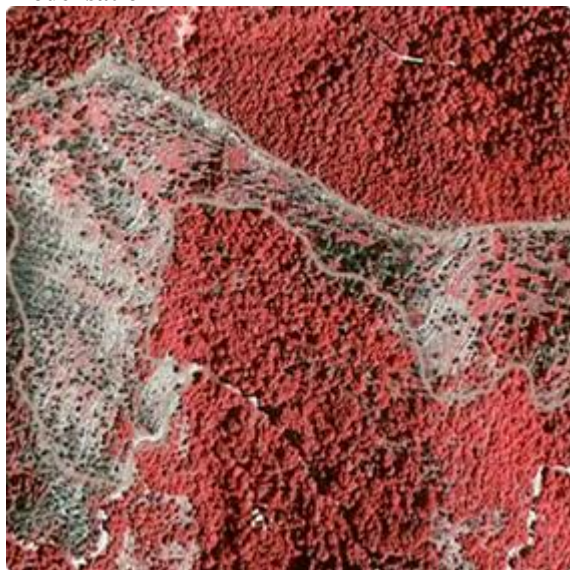
### Modélisation



## FO0 : Forêt ouverte avec coupe rase ou incident

<b>Code cartographique</b>	FO0	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau III	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Sans objet		
<b>Importance de l'essence</b>	Sans objet		
<b>Définition</b>	<p>Terrain de couverture du sol forêt ouverte (taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, à l'exception des vergers cultivés) ayant subi un changement brutal de couverture du sol suite à une perturbation anthropique (coupe rase) ou un incident (tempête, incendie...) depuis moins de 5 ans. Le terrain peut présenter les traces d'une régénération acquise.</p> <p>Le terrain est d'une surface supérieure ou égale à 50 ares sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Sans objet pour les coupes totales ou les incidents massifs.		
<b>Sélection</b>	<p>Sélection uniquement sur des critères de photo-interprétation. Le caractère « forêt ouverte » est déterminé à l'aide de la photographie réalisée à une date antérieure par rapport au référentiel photographique en cours.</p> <p>Une coupe rase n'ayant subi aucune modification d'aspect (absence de travaux préparatoires à un reboisement, absence de plants de reboisement, absence de régénération naturelle) garde son caractère forêt, tant qu'aucun changement de couverture du sol n'est avéré.</p> <p>Le taux de couvert des arbres d'un peuplement peut tomber momentanément en dessous de 10 % suite à une perturbation anthropique (coupe) ou naturelle (incendie...). Dans ce cas, on considère que le couvert est susceptible de redevenir supérieur à 10 % dans un avenir proche (environ 5 ans). Au-delà il est nécessaire de distinguer les traces d'une régénération acquise.</p>		

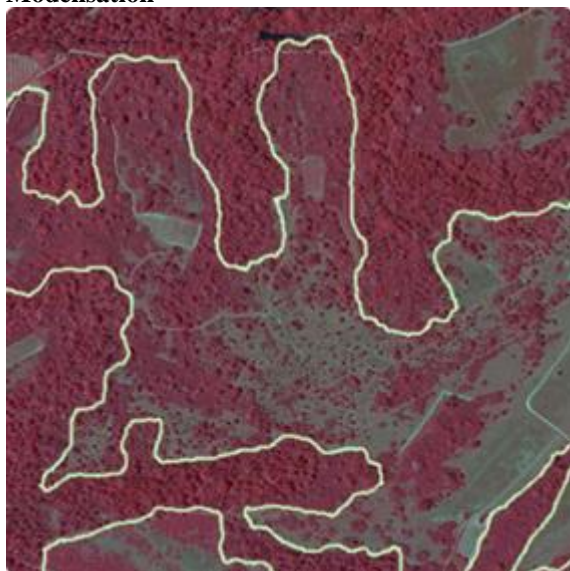
### Modélisation



## FO1 : Forêt ouverte de feuillus purs

<b>Code cartographique</b>	FO1	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Feuillus purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : non discriminée		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des feuillus est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 10 % et inférieur à 40 %		
<b>Sélection</b>	Regroupement de toutes essences feuillues. L'essence n'est pas recherchée pour la forêt ouverte.		

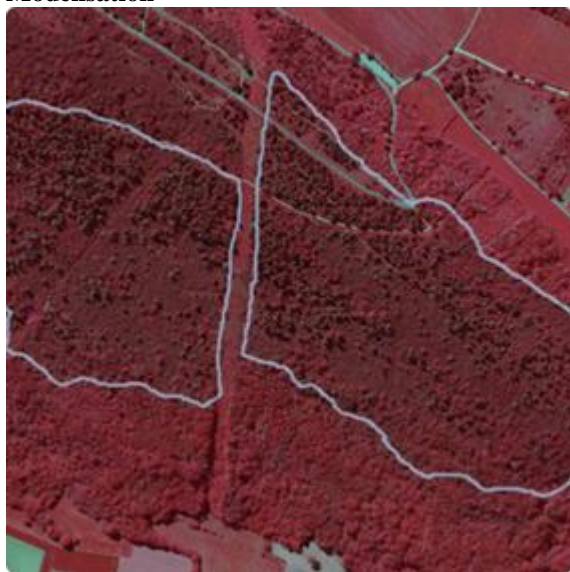
### Modélisation



## FO2 Forêt ouverte de conifères purs

<b>Code cartographique</b>	FO2	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau IV	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte Niveau III : Conifères purs	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement conifère (taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : non discriminée		
<b>Définition</b>	Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.  Le taux de couvert libre relatif des conifères est supérieur ou égal à 75 %.  Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 10 % et inférieur à 40 %		
<b>Sélection</b>	Regroupement de toutes essences conifères. L'essence n'est pas recherchée pour la forêt ouverte.		

### Modélisation

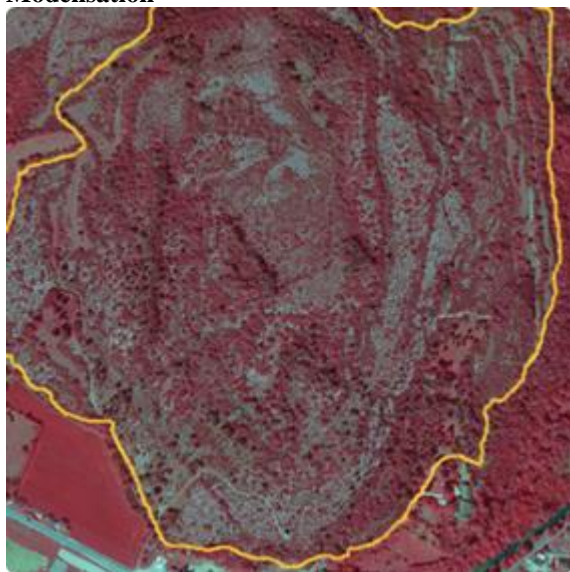




## FO3 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères

<b>Code cartographique</b>	FO3	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau III	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt Niveau II : Forêt ouverte	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Feuillu et conifère (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 25 % et taux de couvert libre relatif des conifères sup. ou égal à 25 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence discriminée		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % et inférieur à 40 %, sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif de feuillus est supérieur ou égal à 25 % et le taux de couvert libre relatif de conifères est supérieur ou égal à 25 %.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 10 % et inférieur à 40 %		
<b>Sélection</b>	Regroupement de toutes essences de feuillus et de conifères.		

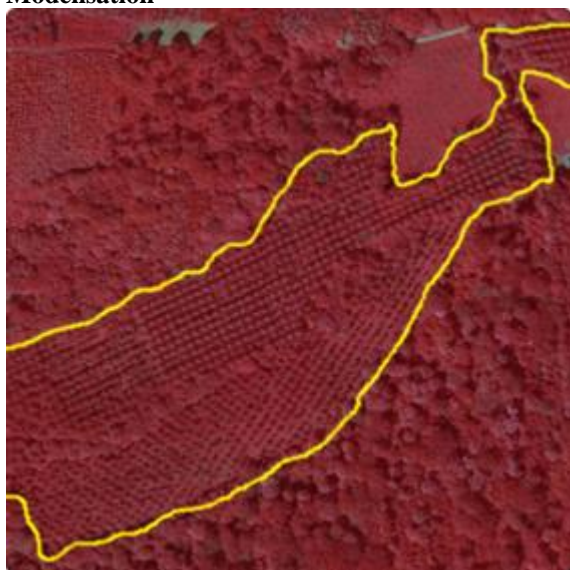
### Modélisation



## FP : Peupleraie

<b>Code cartographique</b>	FP	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau II	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Forêt	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Purement feuillu (taux de couvert libre relatif des feuillus sup. ou égal à 75 %)		
<b>Importance de l'essence</b>	Essence pure : peupliers cultivés (taux de couvert libre relatif sup. ou égal à 75 %)		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement des arbres supérieur ou égal à 10 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Le taux de couvert libre relatif des peupliers cultivés est supérieur ou égal à 75 %, au moins dans l'étage principal du peuplement.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	Taux de couvert libre des arbres sup. ou égal à 10 %		
<b>Sélection</b>	Aucun regroupement d'essences.		
	Les peupliers cultivés se caractérisent par leur organisation en plantation régulière, ou dans certains cas par la dominance nette de rejets de peupliers après travaux. L'espacement de plantation est communément de 7 ou 8 mètres.		

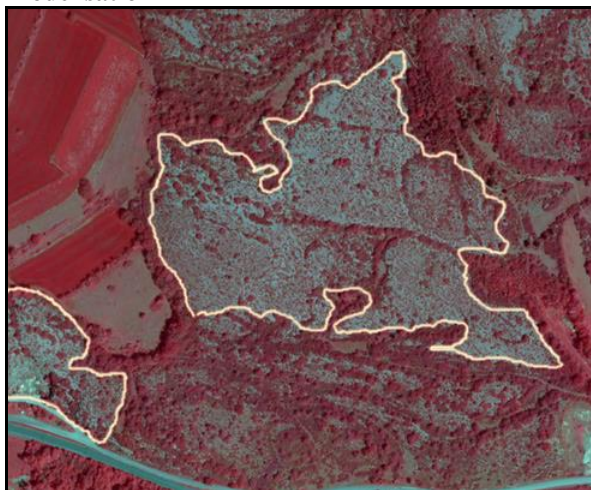
### Modélisation



## LA4 : Lande

<b>Code cartographique</b>	LA4	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau III	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Lande Niveau II : Lande	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Sans objet		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence discriminée		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux ou non ligneux) supérieur ou égale à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas supérieur ou égal à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres. Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	<p>Taux de couvert libre des arbres recensables inférieur à 10 %.</p> <p>Taux de recouvrement absolu des ligneux bas sup. ou égal à 25 %</p>		
<b>Sélection</b>	<p>Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 40 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement.</p> <p>La végétation qui constitue une lande est une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers...) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Cette végétation ligneuse présente un couvert végétal d'au moins 25 %. Ce taux de couvert de la végétation ligneuse ou non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces de perturbation anthropique régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des landes, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des landes (si elles remplissent les conditions de végétation).</p> <p>Les landes, au sens usuel, regroupent notamment : les landes alpines (landes situées au dessus de la limite altitudinale de la végétation forestière), les landes montagnardes (lande située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elle-même la dominante du paysage, en dessous de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les garrigues ou maquis non boisés (lande située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers autres que les boisements lâches et formant elle-même la dominante du paysage, dans la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les terrains incultes ou en friches (délaissé de cultures, au voisinage de terrains agricoles, généralement de petite étendue avec des limites nettes, ou culture récemment abandonnée et déjà embroussaillée), les landes sur terrains salés (landes situées en zone littorale ou zone d'entrée maritime : étangs littoraux, marécages dont la végétation est composée majoritairement d'espèces végétales halophiles), les landes à phragmite (lande marécageuse, temporairement inondée, dont la végétation est composée majoritairement de phragmite). Les tourbières en exploitation ne sont pas des landes.</p>		

### Modélisation



## LA6 : Formation herbacée

<b>Code cartographique</b>	LA6	<b>Nomenclature</b>	Nationale
<b>Niveau de la nomenclature</b>	Niveau III	<b>Type de géométrie</b>	Polygone simple
<b>Rattachements</b>	Niveau I : Lande Niveau II : Lande	<b>Description</b>	Surface minimale : 50 ares Largeur minimale : 20 mètres
<b>Composition du peuplement</b>	Sans objet		
<b>Importance de l'essence</b>	Aucune essence discriminée		
<b>Définition</b>	<p>Terrain avec un taux de recouvrement absolu des végétaux non cultivés (ligneux et non ligneux) supérieur ou égal à 10 %, avec un taux de recouvrement des arbres inférieur à 10 %, hors arbres épars, et un taux de recouvrement absolu des ligneux bas inférieur à 25 % sur une surface supérieure ou égale à 50 ares et sur une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.</p> <p>Les enclaves de moins de 50 ares ne sont pas individualisées, à l'exception des enclaves de bâti, de terrains artificialisés ou d'eau, isolées à partir de 5 ares.</p>		
<b>Couverture du sol</b>	<p>Taux de couvert libre des arbres recensables inférieur à 10 %.</p> <p>Taux de recouvrement absolu des ligneux bas inférieur à 25 %</p>		
<b>Sélection</b>	<p>Le taux de recouvrement des arbres s'apprécie sans tenir compte des arbres épars c'est-à-dire des arbres à fort houppier répartis de manière isolée sur moins de 50 ares et couvrant moins de 40 % du sol, ni des arbres organisés en haie ou en alignement.</p> <p>La végétation qui constitue une formation herbacée est une végétation naturelle qui comprend une proportion d'herbacée supérieure ou égale à 75 %, la végétation ligneuse ne présentant alors qu'un couvert végétal inférieur à 25 %. Ce taux de couvert de la végétation non ligneuse n'est pas déterminant, c'est l'absence de façons culturales ou de traces d'intervention humaine régulière qui l'est (les espaces fauchés régulièrement, les prairies permanentes ou temporaires le plus souvent délimitées par des clôtures, les champs cultivés... ne sont pas des formations herbacées, ils constituent souvent un parcellaire visible). Les zones de pâturage extensif ou de parcours peuvent être des formations herbacées (si elles remplissent les conditions de végétation).</p> <p>Les formations herbacées, au sens usuel, regroupent notamment :</p> <p>les pelouses alpines (formation pastorale située au-dessus de la limite altitudinale de la végétation forestière), les pelouses montagnardes pastorales (formation pastorale située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers ou formant elle-même la dominante du paysage, en dessous de la limite altitudinale de la végétation forestière, hors de la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »), les pelouses pastorales des garrigues et maquis (formation pastorale située à l'intérieur ou en bordure de peuplements forestiers ou formant elle-même la dominante du paysage, dans la zone phytogéographique « Zone méditerranéenne »).</p>		

### Modélisation



## ANNEXE B. Description de l'attribut CODE\_TFV

Le code TFV est composé de plusieurs niveaux d'information dont les valeurs sont concaténées les unes à la suite des autres pour former une chaîne de caractères de longueur variable.

Chaque niveau apporte des informations complémentaires au niveau précédent permettant de constituer globalement des postes de nomenclature complets.

### • Niveaux I et II : Couverture du sol et densité de couvert (2 caractères)

FF : forêt fermée (plus de 40 % de couvert arboré)

FO : forêt ouverte (entre 10 et 40 % de couvert arboré)

FP : peupleraie (plus de 10 % de couvert arboré et couvert libre relatif des peupliers cultivés supérieur à 75%)

LA : lande (moins de 10% de couvert arboré) et formation herbacée

### • Niveau III : Composition majoritaire (1 ou 2 caractères)

Le niveau 3 correspond à la composition majoritaire ou pure des peuplements forestiers (feuillus et résineux) ou à la caractérisation des landes selon leur pourcentage de ligneux bas.

Ce niveau est renseigné sur 1 ou 2 caractères :

0 : composition non discriminée car jeune peuplement, coupe rase ou incident

1 : feuillus purs (peuplement pur de feuillus avec un couvert libre relatif supérieur à 75%)

2 : conifères purs (peuplement pur de conifères avec un couvert libre relatif supérieur à 75%)

3 : mélange de feuillus et de conifères

31 : mélange à feuillus prépondérants

32 : mélange à confères prépondérants

4 : couvert de ligneux bas supérieur ou égal à 25% (landes)

6 : couvert de ligneux bas inférieur à 25% (formation herbacées)

### • Niveau IV : Composition prépondérante

Le niveau 4 correspond à la composition en essence des peuplements forestiers.

En forêt fermée, seuls des terrains de plus de 2 ha sont renseignées.

En forêt ouverte, seule la composition majoritaire des peuplements forestiers (feuillus ou résineux) est distinguée (pas de niveau 4).

Les deux premiers caractères fournissent le code de l'essence qui a un taux de couvert libre relatif (TCLR) de plus de 50%.

Les deux caractères suivants fournissent le code de l'essence qui a un TCLR supplémentaire compris entre 25% et 50%. Il peut s'agir de deux codes identiques si une seule essence a un TCLR de plus de 75% (essence pure).

*Nota* : Le caractère « G » peut figurer devant le code des essences. Il indique le regroupement de plusieurs espèces d'un même sous-genre, qui ne sont pas reconnaissables individuellement sur photographies. (Exemple : G01-01 regroupe plusieurs essences de Chênes qui ont en commun d'être des chênes décidus : chêne pédonculé, chêne pubescent, chêne sessile, chêne rouge, etc., constituant ainsi un groupe avant d'atteindre le niveau de distinction de l'essence)

Codage : Essence TCLR 50 (2 caractères) – Essence TCLR 25 (2 caractères)

### Liste des codes essences utilisés dans la nomenclature nationale<sup>3</sup> :

- 00 : Essences non discriminées. Parcelles de surface comprise entre 0,5 ha et 2 ha. Pas de recherche d'identification d'essence par photo-interprétation.
- 01 : Chênes décidus
- 06 : Chênes sempervirents
- 09 : Hêtre
- 10 : Châtaignier
- 14 : Robinier
- 49 : Autre feuillu
- 51 : Pin maritime
- 52 : Pin sylvestre
- 53 : Pin noir ou laricio
- 57 : Pin d'Alep
- 58 : Pin à crochets
- 81 : Autre Pin pur
- 80 : Mélange de Pins
- 61 : Sapin ou épicéa
- 63 : Mélèze
- 64 : Douglas
- 91 : Autre conifère qui n'appartient pas au Genre pins (*Pinus*)
- 90 : Mélange de conifères dont aucun n'appartient au Genre pins (*Pinus*)

#### **Exemple :**

Une forêt fermée où le hêtre (code 09) a un taux de couvert libre relatif supérieur à 75 % sera considérée comme étant composé de hêtre à plus 50 % et de hêtre à 25 %, et codée de la manière suivante :

F pour forêt  
puis F pour forêt fermée  
puis 1 pour feuillus purs  
puis 09 pour le hêtre où le taux de couvert libre relatif est supérieur ou égal à 50 %  
puis 09 pour le hêtre comme seconde essence importante dont le taux de couvert libre relatif est compris entre 25 et 50 % (qui vient s'ajouter aux 50% de l'essence codée précédemment).

On obtient ainsi le code FF1-09-09. C'est un code de la nomenclature nationale.

#### **Autre exemple :**

Forêt fermée de feuillus purs avec le hêtre comme essence prépondérante et le charme comme deuxième essence importante. On est dans une situation de hêtraie-charmaie, qui ne fait pas partie de la nomenclature nationale.

Le code devrait être FF1-09-11 en construction théorique (11 est le code du charme dans le dispositif d'inventaire forestier mais n'a pas été repris dans la nomenclature nationale). Comme ce cas particulier ne fait pas partie de la nomenclature nationale, le code est remplacé par FF1-00-00 dans la BD Forêt®.

---

<sup>3</sup> D'autres valeurs existent en dehors de la nomenclature nationale et sont utilisées par exemple dans les bilans de l'inventaire statistique forestier, ou dans les valeurs d'un attribut supplémentaire de codage de la formation végétale disponible pour certains départements.